

Assurance-chômage—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[Français]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 juin, de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 2685).

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, il m'est très agréable, au nom du gouvernement, de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Ce projet de loi revêt une importance capitale pour l'avenir de notre pays et l'ensemble de la main-d'oeuvre. Il marque encore une fois la détermination de notre gouvernement d'aider les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements technologiques, et à affronter la concurrence au cours de la prochaine décennie. Si leur prospérité dépend, il est vrai, de la vivacité de notre économie, elle dépend aussi dans une large mesure de leur compétence et de leur productivité.

Les travailleurs et travailleuses des années 1990 devront oeuvrer dans un univers beaucoup plus complexe où la microélectronique, les télécommunications, la robotique et l'automatisation viendront influencer sur tous les métiers et sur toutes les professions. Les pressions de la concurrence, l'évolution technologique et les demandes du marché modifieront en profondeur la structure du travail au Canada et feront en sorte qu'il y aura de moins en moins de place pour les travailleurs et travailleuses ayant un faible niveau d'instruction et de formation professionnelle.

Déjà, monsieur le Président, plus d'un million de travailleurs et travailleuses éprouvent des difficultés à trouver un emploi parce qu'ils manquent de compétences. On prévoit que cette tendance ira en s'accroissant en raison de certains facteurs démographiques. Ainsi, durant les années 1970, la population active augmentait annuellement d'environ 300 000 personnes; or, selon les prévisions, le nombre de travailleurs au cours des années 1990 n'augmentera que de 180 000 personnes. Selon Statisti-

que Canada, 14 p. 100 des fabricants canadiens éprouvent déjà des difficultés de production par suite d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée.

Monsieur le Président, nous devons constamment avoir à l'esprit la toile de fond qui a servi à l'élaboration de cette réforme, à savoir que les travailleurs et travailleuses veulent travailler, avoir des emplois stables leur permettant de se réaliser aussi en tant qu'être humains.

Il faut sortir de cette proportion encore trop grande de la main-d'oeuvre du cercle vicieux de «jobines», assurance-chômage ou aide sociale.

Au Canada, monsieur le Président, nous dépensons annuellement 12 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, et seulement 400 millions à des fins de formation de la main-d'oeuvre. Notre pays est en net recul par rapport aux autres puissances industrielles en ce qui a trait à la formation et au recyclage des travailleurs et travailleuses.

La stratégie que nous proposons aux citoyens et aux citoyennes, monsieur le Président, vise à modifier l'utilisation actuelle des fonds en provenance du Régime d'assurance-chômage pour les réaffecter à la formation des prestataires tout en préservant, bien entendu, le filet de sécurité du revenu que représente le Régime d'assurance-chômage pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Monsieur le Président, la réforme propose de faire du Régime d'assurance-chômage un régime actif. Pourquoi dépenser 12 milliards de dollars pour que les gens restent chez eux. D'ailleurs, c'est un de nos plus grands poètes du Québec, Félix Leclerc, qui disait que la meilleure façon de tuer un homme est de le payer à ne rien faire.

Quoi qu'en disent nos amis d'en face, nous ne réalisons pas d'économie. Douze milliards seront à nouveau dépensés, sauf qu'une plus grande partie ira à la formation donnant ainsi des outils supplémentaires à ceux et celles qui veulent relever les défis des années 1990. Il s'agit d'une aide nettement améliorée.

Cette réforme serait comme un coup d'épée dans l'eau si le gouvernement ne peut compter sur l'appui de tous ses partenaires économiques, notamment le secteur privé qui, dans le cadre de la nouvelle stratégie, sera appelé à jouer un rôle beaucoup plus important. La formation des travailleurs et travailleuses incombe d'abord aux employeurs et aux employés, et, dans le contexte actuel, il importe que le secteur privé fasse un plus grand effort. Il en va de leur propre intérêt comme de celui des travailleurs et travailleuses dont la compétence et la productivité sont essentielles pour pouvoir soutenir la concurrence.

A l'heure actuelle, les firmes canadiennes ne font pas un effort suffisant en matière de formation professionnelle. Un redressement s'impose donc, monsieur le Président. S'il est vrai que nous avons l'intention comme gouvernement d'injecter un montant de 230 millions de